

Critères d'admissibilité *

- Être âgé de 18 ans et plus
- Résider dans Lanaudière
- Apporter une aide importante à la personne atteinte. La cohabitation n'est pas nécessaire.
- Fournir une preuve du revenu familial :
 - Avis de cotisation fédéral du demandeur
 - Avis de cotisation fédéral du conjoint, s'il y a lieu
- Fournir une attestation du diagnostic et une description des symptômes précisant que la personne souffre d'un problème (modéré ou sévère) de santé mentale, soit :
dépression, bipolarité, schizophrénie, psychose, trouble de la personnalité ou trouble obsessionnel-compulsif.
(Document fourni par l'organisme)

Si vous répondez à tous ces critères, il vous suffit de prendre un rendez-vous avec un intervenant afin de compléter la demande.

* Les critères peuvent être sujets à changement, vérifiez auprès de l'organisme (janvier 2020)

La lueur du phare de Lanaudière

Secteur nord :

676, boul. Manseau
Joliette (Québec)
J6E 3E6

(450) 752-4544

1 800 465-4544

Secteur sud :

50, rue Thouin,
(pavillon Lions) local 213
Repentigny, Québec J6A 4J4
(450) 704-3450

Télécopieur : (450) 752-6468

Courriel : lueurduphare@videotron.ca

Site internet : www.lueurduphare.org

Facebook : [LaLueurDuPhareDeLanaudiere](https://www.facebook.com/LaLueurDuPhareDeLanaudiere)

HEURES D'OUVERTURE :

du lundi au vendredi

8 h 30 à 12 h

et

13 h à 16 h 30

Service d'allocations financières de répit en santé mentale



Pour l'entourage

*de personnes vivant avec
un problème de santé mentale*

**Vous aidez une personne qui vit avec un
problème de santé mentale?**

Vous vous sentez épuisé?

Vous avez besoin de vous distraire?

Un soutien financier peut vous être accordé.

**Appelez-nous!
N'attendez pas!**

Nous sommes là pour vous!

RÉPIT VOLET ALLOCATIONS FINANCIÈRES

Des allocations financières sont offertes aux membres de l'entourage (conjoint(e), parents, frères, sœurs, enfants, ami(e)s...) éligibles ayant un proche âgé de 16 ans et plus vivant avec un problème de santé mentale sévère ou modéré, dans le but de procurer détente et répit.

Ces allocations permettent au demandeur de s'offrir des activités telles que : hébergement, restaurant, spectacle, massage, cinéma, cours... Transport et gardiennage peuvent être remboursés.

Un pourcentage (25 %) du montant alloué peut être utilisé pour défrayer des activités à votre conjoint(e) ou encore à votre proche atteint ainsi qu'à son accompagnateur si nécessaire.

Les membres de l'entourage ne peuvent être accompagnés de la personne atteinte lors des activités.

~ Trop de membres de l'entourage n'osent pas faire une demande croyant que ce service peut être plus utile à d'autres.

~ L'habitude qu'ils ont de s'oublier facilement fait d'eux des personnes qui s'isolent et qui s'enferment dans un cercle de dépendance avec la personne atteinte.

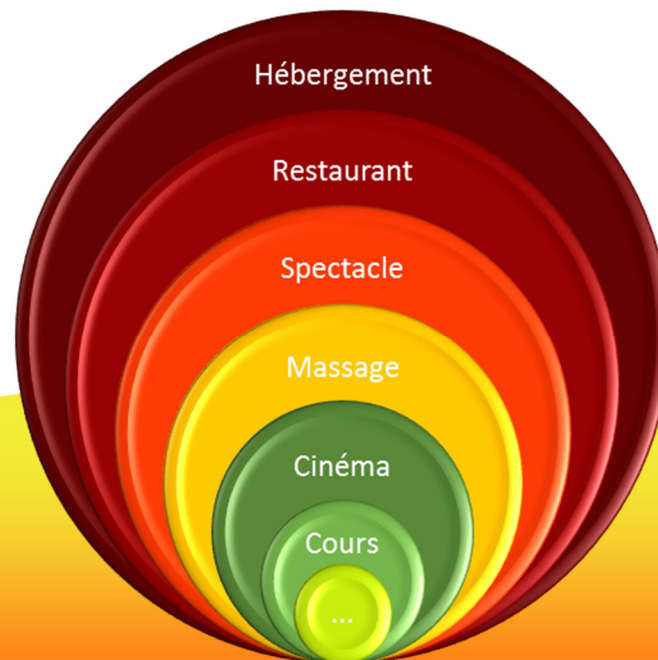
~ Ces quelques moments de répit qu'ils pourraient s'offrir leur permettraient de se ressourcer et de reprendre des forces pour continuer à aider la personne atteinte, afin de prévenir l'épuisement et d'améliorer leur qualité de vie.

Si vous désirez recevoir une allocation financière de répit, nous vous invitons à contacter La lueur du phare de Lanaudière.

Au moment de la rencontre, un intervenant évaluera votre besoin de répit et vous expliquera les règles d'utilisation du service.

À la réception des documents nécessaires, la demande sera complétée et nous vous contacterons le plus rapidement possible afin de vous donner une réponse.

Il s'agit là d'une chance pour vous d'utiliser une somme d'argent qui vous est réservée afin que vous preniez soin de vous.



**Vous êtes
important!**